

Décision n° 2020-2177 du 18/09/2020

Objet : Marché n° 20 00 093 – Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la concertation du Projet de Renouvellement Urbain du Kremlin-Bicêtre.

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°17.09.26-733 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la nécessité d'effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation du Projet de Renouvellement Urbain du Kremlin-Bicêtre ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord cadre n° 20 00 093 – Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la concertation du Projet de Renouvellement Urbain du Kremlin-Bicêtre avec la société Etat d'Esprit, sise R90, Avenue du Bas-Meudon - 92130 Issy-les-Moulineaux, pour un montant de 9 300 € HT et une durée de 12 mois.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine ;

À Orly, le 18/09/2020



Le Président,

Michel LEPRÊTRE

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20200929-
D2020_2177-AR
Date de réception préfecture :